



Economic & Social Council



Comité économique et social européen

**SOMMET EURO-MÉDITERRANÉEN
DES CONSEILS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX
ET INSTITUTIONS SIMILAIRES**

Amman, 17-19 octobre 2012

DÉCLARATION FINALE

1. Les représentants des conseils économiques et sociaux et institutions similaires et ceux des organisations de la société civile des pays partenaires euro-méditerranéens qui ne possèdent pas de tels conseils ou institutions similaires, ainsi que des délégués de nombreuses ONG de la région euro-méditerranéenne, assemblés sur la base du mandat conféré par la déclaration de Barcelone de 1995 et étendu au titre de l'Union pour la Méditerranée (UpM), ont tenu leur réunion de 2012 à Amman. Les participants adressent leurs vifs remerciements à Sa Majesté le Roi de Jordanie et au Conseil économique et social de Jordanie pour leur hospitalité et leur contribution à la réussite du sommet, lequel a débattu des grandes thématiques suivantes: le contexte politique et les questions relatives aux droits, les efforts déployés pour améliorer la gouvernance dans la région euro-méditerranéenne grâce à une meilleure participation de la société civile, le dialogue social, la formation et la constitution de réseaux, le besoin de protéger et de promouvoir la liberté des médias dans la région, la nécessité de faire progresser la situation économique et sociale des femmes, l'importance de développer l'économie par des politiques industrielles cohérentes, notamment dans le secteur énergétique, la stimulation et la préservation de la dynamique du développement durable et, enfin, le rôle de la société civile dans la lutte contre la corruption.

S'agissant du contexte politique et des questions relatives aux droits

Les participants:

2. condamnent les violences en cours en Syrie, dont les principales victimes sont des civils innocents parmi lesquels figurent, très souvent, des enfants. Ils pressent le régime syrien de mettre un terme à ses attaques militaires et d'ouvrir la voie à une transition politique, économique et sociale à laquelle participeraient tous les Syriens. Ils louent le travail qu'effectuent dans le pays des organisations indépendantes de la société civile et du secteur humanitaire, confrontées à des circonstances difficiles,

.../...

3. affirment avec insistance qu'un terme doit être mis aux violations des droits de l'homme dans la région, en particulier celles qui visent les femmes, et exhortent les gouvernements à mettre en œuvre des transitions démocratiques pleines et entières et à reconnaître l'inaliénabilité et l'indivisibilité de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948, et notamment des droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels inscrits dans les protocoles annexes et régionaux,
4. déplorent que certains gouvernements échouent à assurer les libertés fondamentales, dont celle de réunion et d'expression, et essaient d'entraver le travail des organisations indépendantes de la société civile, ressortissant notamment au secteur socio-professionnel, comme les syndicats,
5. appellent au lancement de dialogues nationaux et régionaux, ainsi que de campagnes de sensibilisation, qui s'assurent la participation de la société civile et bénéficient de l'appui de l'UE, sur l'application des droits de l'homme universels, dans le but d'amorcer un processus national et régional de discussion à long terme sur leur mise en œuvre au quotidien et leur rapport avec les convictions religieuses et idéologiques,
6. pressent les autorités politiques et la communauté internationale de poser toutes les actions nécessaires pour parvenir à apporter une solution juste et durable au conflit israélo-palestinien, sur la base des résolutions afférentes des Nations unies,
7. ont la conviction que l'UE, qui constitue le premier donateur dans la région, se doit d'insister sur l'exécution des dispositions relatives à la protection des libertés fondamentales et des droits individuels, surtout en ce qui concerne les groupes les plus vulnérables de la société, et appellent ses institutions à développer une stratégie à plus long terme, qui, mise en œuvre dans le cadre de ses perspectives financières 2014-2020, intègre les différents volets de sa politique.

S'agissant des efforts déployés pour améliorer la gouvernance dans la région euro-méditerranéenne grâce à une meilleure participation de la société civile

Les participants:

8. relèvent qu'il est capital que les sociétés civiles des pays de la région euro-méditerranéenne soient associées dans une mesure appréciable à l'élaboration des politiques par les autorités politiques nationales, car cette participation aide à améliorer la gouvernance et consolider la démocratie,
9. font valoir que les gouvernements de la région devraient encourager la création, à l'échelle nationale, de conseils économiques et sociaux (CES) ou institutions similaires, qui rassemblent tout l'éventail de la société civile afin de promouvoir le "dialogue civil" par

l'association constante et officielle des organisations de la société civile à l'élaboration des politiques et à leur suivi,

10. lancent un appel à l'UE pour qu'elle mette en place, par le truchement de ses délégations, les mécanismes d'une concertation régulière avec les organisations de la société civile et conseils nationaux, y compris sur les plans d'action de l'Union, lorsqu'il en existe, car à l'heure actuelle, ces intervenants ne sont consultés, au mieux, qu'à intervalles irréguliers,
11. s'adressent à l'UE afin qu'une partie de ses concours financiers en faveur de la société civile de la région soit consacrée aux intervenants économiques et sociaux, tels que les employeurs, les syndicats ou d'autres organisations professionnelles, et qu'un accès simplifié et effectif à ces fonds soit ménagé pour la société civile, grâce à la réduction des procédures bureaucratiques et à la fourniture d'une assistance en matière de formation,
12. accueillent favorablement la mise à disposition par l'UE d'un éventail de programmes régionaux et locaux visant à promouvoir le développement de la société civile dans la région et plaident en faveur de contacts plus réguliers et plus étroits entre les délégations de l'UE et la société civile organisée dans chaque pays,
13. appellent l'UE et les gouvernements des pays partenaires du Sud de la Méditerranée à associer la société civile aux accords de libre-échange approfondi et complet (ALEAC) et ce, à toutes les étapes de leur déploiement, à savoir l'analyse de leur impact en matière de durabilité, le suivi de leur négociation et celui de leur mise en œuvre,
14. plaident pour une coordination accrue entre les acteurs de l'UE, y compris ses institutions, les fédérations socio-professionnelles de niveau européen et les intervenants des sociétés civiles de ses États membres, concernant les politiques menées vis-à-vis de la région, afin de conférer le maximum d'efficacité possible aux différentes actions de ces parties prenantes,
15. saluent les efforts accomplis par l'Union pour la Méditerranée (UpM) pour faire participer la société civile à ses projets et font remarquer qu'ils sont disposés à étudier des mécanismes de coopération qui l'encourageront à s'investir dans ces initiatives,
16. soulignent que les organisations de la société civile (OSC) doivent consolider les principes de la démocratie, du dialogue et de la tolérance grâce à des actions, des règles et des procédures internes transparentes, de manière à pouvoir continuer à jouer un rôle faisant autorité dans le processus de réforme en cours et encouragent celles du Nord et du Sud de la Méditerranée à améliorer leurs capacités à bâtir des réseaux entre le Nord et le Sud, le Sud et le Sud et le Nord et le Nord,
17. conviennent d'adopter, en tant que contribution des CES à l'amélioration de la gouvernance interne, une "Charte des conseils économiques et sociaux du réseau euro-méditerranéen", qui fixe des paramètres non contraignants par rapport auxquels chaque conseil économique et

social pourra jauger les efforts qu'il déploie pour répondre aux aspirations démocratiques, économiques et sociales de sa population. En vertu de ces critères, il conviendra, par exemple, que les CES soient nécessairement constitués d'un éventail représentatif d'organisations indépendantes issues de la société civile, que les désignations de leurs membres s'effectuent sans interférence du gouvernement, que des procédures démocratiques y régissent les nominations internes ou encore qu'ils soient dotés d'un budget propre.

S'agissant du dialogue social, de la formation et de la constitution de réseaux comme champs d'action essentiels pour le développement social et économique

Les participants:

18. insistent sur le rôle crucial que joue le dialogue social pour assurer la cohésion sociale et parvenir à un équilibre entre développement économique et développement social. Les partenaires sociaux constituent des acteurs essentiels dans la recherche d'un consensus national qui concilie les différents intérêts socio-économiques en présence et font observer que les ministres euro-méditerranéens des affaires sociales et de l'emploi doivent consulter régulièrement les organisations nationales et régionales desdits partenaires sociaux,
19. font valoir que le dialogue social a pour essence de rechercher un consensus grâce à des rapports directs noués entre les associations d'employeurs et les syndicats, sur la base d'échanges d'informations et de négociations qu'ils mènent l'un et l'autre en tant que partenaires égaux et indépendants,
20. relèvent que dans les pays de la région, il est nécessaire de disposer, pour protéger le droit au dialogue social, d'une base juridique claire qui respecte les normes internationales du travail, dont la liberté d'association, celle de mener des négociations collectives et les droits sociaux,
21. mettent l'accent sur la contribution à un renforcement effectif du dialogue social que doivent apporter les fonds de l'UE destinés à soutenir la société civile. Il y a lieu de lancer, avec la participation de l'OIT, un vaste programme de dialogue social dans la région euro-méditerranéenne. La qualité que présente le dialogue social dans un pays devrait constituer l'un des critères officiels sur lesquels l'UE s'appuie lorsqu'elle évalue la mise en œuvre des accords d'association et le principe du "plus pour plus" en matière de financement,
22. mettent en avant la nécessité d'assister BusinessMed et le Forum syndical euro-méditerranéen dans les efforts qu'ils déploient pour stimuler le dialogue social à l'échelon euro-méditerranéen,
23. soulignent qu'il est indispensable d'élargir l'accès à l'enseignement et la formation professionnels et d'améliorer leur qualité en les adaptant mieux aux demandes du marché et aux besoins des différents groupes d'apprenants et d'entreprises afin de faciliter la transition

.../...

en douceur de l'école au travail et d'améliorer la situation difficile dans laquelle se trouvent surtout les jeunes femmes sur le marché de l'emploi,

24. font remarquer qu'il est nécessaire d'assurer la participation effective de la société civile à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques, demandent que les politiques et stratégies soient traduites en mesures concrètes et réclament davantage de synergies entre la programmation stratégique des gouvernements et les initiatives partant de la base dans les différents domaines,
25. insistent sur la nécessité de rendre l'enseignement et la formation professionnels plus attrayants comparativement à l'enseignement supérieur, qui jouit d'une considération particulière en dépit du faible taux d'employabilité des diplômés. Revaloriser l'enseignement et la formation professionnels contribuera à lutter contre les problèmes du décrochage scolaire, de l'économie informelle et du chômage.

S'agissant du besoin de protéger et de promouvoir la liberté des médias dans la région

Les participants:

26. affirment avec insistance que dans toutes les sociétés, la liberté d'expression a un corollaire important, celle des médias, laquelle constitue dès lors un objectif commun de la société civile et du monde médiatique,
27. soulignent que si, dans la région, le panorama des médias diffère d'un pays à l'autre, nombreux sont les défis qu'ils doivent affronter en commun, dont l'interférence politique et les tentatives de les réprimer émanant des hommes politiques, les problématiques économiques, y compris les questions de propriété et de dépendance vis-à-vis de sources de revenus extérieures, l'autocensure des journalistes, la fragilité d'un paysage médiatique qui doit encore solder l'héritage de la répression politique et économique et un professionnalisme déficient, la violence potentielle à l'encontre des journalistes et des personnes qui, au sein de la société civile, sont favorables à la liberté de la presse, ou encore les incertitudes entourant l'évolution future du monde politique, de l'économie et de la société,
28. insistent sur la nécessité d'un encadrement réglementaire affirmé, géré par des régulateurs du marché médiatique qui soient forts et indépendants et des instances d'autorégulation, dont la mission devrait être de surveiller et réguler l'indépendance politique et financière des organisations de médias, d'établir des codes d'éthique pour les journalistes et de garantir la transparence afin de promouvoir un paysage médiatique pluraliste,
29. font valoir que l'opinion publique, par l'intermédiaire de la société civile, se doit d'inciter les gouvernements à contribuer à ce que continuent de se développer des instances judiciaires qui soient exemptes de corruption et capables de traiter toute la série de questions juridiques relatives aux médias qui vont surgir dans un paysage médiatique en transition,

30. invitent l'UE à insister encore davantage sur la liberté des médias comme critère d'évaluation des avancées réalisées par les différents pays sur la voie d'une société pluraliste,
31. soulignent qu'avec les autres promoteurs extérieurs de la liberté médiatique dans la région, l'UE et ses États membres se doivent de canaliser leurs concours financiers d'une manière qui permette aux associations de médias, régulateurs et organisations de la société civile de rencontrer les besoins spécifiques en la matière. Cette action devrait comprendre des programmes de formation et d'échanges directs, largement accessibles, pour les journalistes régionaux, des subventions destinées à faciliter la constitution de réseaux et la diffusion des bonnes pratiques, une aide pour développer les capacités des organisations de journalistes et ONG à plaider leurs causes et faire valoir leur influence, des partenariats de long terme entre les instances d'autoréglementation et les régulateurs des marchés médiatiques de l'UE et du Sud, une formation juridique pour les journalistes, les procureurs et les juges, ou encore une assistance pour les jeunes journalistes et un accès non censuré à Internet.

S'agissant de la nécessité urgente de faire progresser la situation économique et sociale des femmes

Les participants:

32. déplorent la détérioration notable des droits de la femme qui a affecté ces derniers mois de nombreux pays de la région euro-méditerranéenne,
33. soulignent que si jusqu'à présent, la législation a promu les droits de la femme sur un plan théorique, leur transposition dans la pratique reste bien en deçà des exigences requises. Ils mettent en avant la nécessité d'aligner les droits sociaux et économiques des femmes sur ceux des travailleurs masculins, dans la mesure où elles pâtissent actuellement de fortes inégalités du point de vue des rémunérations, de l'accès aux emplois et de la qualité de ceux-ci,
34. mettent en évidence que le taux de participation des femmes au marché du travail dans la région euro-méditerranéenne, qui se situe à 24 %, est le plus faible du monde et que du fait de la segmentation de ce marché de l'emploi, le travail féminin se concentre sur un petit nombre de secteurs. La ratification des conventions de l'OIT en rapport avec l'égalité des sexes (100, 111, 156 et 183) continue à s'y situer à un très faible niveau,
35. relèvent que 28% à 70 % des femmes de la zone méridionale de la Méditerranée ne savent ni lire, ni écrire et que l'amélioration de leur accès à l'enseignement constitue un préalable fondamental pour favoriser leur intégration dans la vie économique et sociale,
36. font observer que dans bon nombre de pays des rives méridionales de la Méditerranée, c'est aux employeurs, et non à l'État, qu'il incombe d'assurer la rémunération des femmes durant le congé de maternité et que cette situation dissuade souvent leur recrutement dans les secteurs non traditionnels,

.../...

37. déplorent le manque de données détaillées et comparables concernant la situation politique, économique et sociale des femmes dans la région, qui, en soi, a pour effet d'entraver la formulation de politiques cohérentes et témoigne, chez les décideurs politiques, d'un déficit généralisé de sensibilité aux problématiques féminines,
38. pressent les gouvernements de montrer en toute transparence qu'ils promeuvent les initiatives qui, émanant du secteur public comme du secteur privé, visent à combler le fossé des inégalités et que dans le cadre de leurs propres budgets, ils prennent les dispositions voulues pour réserver suffisamment de ressources à des mesures qui garantissent une réelle égalité des droits,
39. demandent que les agents des services public de proximité, notamment au sein de la police, du système judiciaire, de l'administration et du service d'emploi, soient davantage sensibilisés à la mise en œuvre des dispositions législatives sanctionnant les violences à l'égard des femmes et en particulier à leur droit à la dignité,
40. appellent l'Union pour la Méditerranée à veiller à ce que les principes des déclarations d'Istanbul et de Marrakech soient pris en compte dans ses projets,
41. insistent sur la nécessité qui s'impose à l'UE d'adhérer aux principes qu'elle s'est fixés dans sa politique européenne de voisinage et de s'assurer que ses programmes menés dans la région fassent effectivement progresser l'égalité des sexes,
42. saluent le travail fourni dans le cadre du projet TRESMED IV pour promouvoir l'égalité des chances entre les hommes et les femmes. Les participants à ce projet ont critiqué le non-respect des lois relatives aux droits des femmes dans la région euro-méditerranéenne, formulé des propositions sur les manières de lever les obstacles auxquels les femmes sont confrontées et présenté des plans d'action pour faciliter la participation des femmes au dialogue social. Dans ce contexte, les participants au sommet soulignent également le rôle positif joué par les CES et les acteurs économiques et sociaux dans la promotion de l'égalité et de l'émancipation des femmes dans la région.

S'agissant de l'importance de développer l'économie par des politiques industrielles cohérentes, notamment en matière énergétique

Les participants:

43. soulignent qu'il importe de mettre en œuvre des politiques de développement industriel qui encouragent un modèle de croissance qui soit durable, du point de vue économique, social et environnemental, et créent des synergies dans chacun de ces trois domaines. Il conviendrait dès lors que des instruments de coopération industrielle assurent la cohérence entre les

politiques du travail et de l'emploi, de l'immigration, de l'énergie, des transports, de l'environnement et de la fourniture d'eau,

44. reconnaissent et soutiennent les efforts déployés par le secrétariat de l'Union pour la Méditerranée (UpM) afin de lancer et d'assister dans leur déroulement des projets favorables à la promotion du développement économique et social dans la région et appellent l'UpM et l'UE à œuvrer en coopération étroite sur une future stratégie commune,
45. font observer qu'un environnement politique et institutionnel stable améliorerait la gouvernance dans la région et, assorti d'une sécurité juridique, créerait un climat plus propice pour y investir et faire des affaires, y compris pour ce qui est des investissements directs étrangers,
46. font valoir que la coopération Nord-Sud en matière de politique industrielle devrait englober des domaines tels que les transferts de technologie, le soutien aux PME, le renforcement des réseaux de transport et de logistique, ou encore la formation,
47. relèvent que le secteur énergétique recèle de vastes potentialités pour le codéveloppement dans la région euro-méditerranéenne et que les pays du Sud de la Méditerranée ont les capacités de développer une industrie de l'énergie renouvelable qui soit compétitive à l'échelle internationale. L'essor de cette activité, allant de pair avec le déploiement des réseaux appropriés, est essentiel au développement socio-économique,
48. réclament, dans le secteur de l'énergie, une coopération entre les pays partenaires du Sud et l'UE qui soit basée sur une approche régionale plutôt que sur l'action bilatérale d'États agissant isolément,
49. mettent en exergue que la réalisation d'une "boucle électrique", par interconnexion des réseaux électriques des différents pays de la région, constitue une priorité pour garantir un approvisionnement énergétique efficace pour tous et la possibilité d'exporter l'énergie, tout en réduisant l'incidence sur l'environnement; soulignent qu'à cette fin, au-delà de l'intégration technique des systèmes électriques, il sera nécessaire d'apporter des modifications aux cadres institutionnels, de dispenser une formation technologique spécifique, de procurer le soutien financier adéquat à la recherche et au développement, ainsi que de développer les infrastructures de transport et de stockage,
50. font remarquer que pour renforcer les perspectives régionales de coopération industrielle, il conviendrait de soutenir la mobilisation des intervenants sociaux et économiques grâce à des mécanismes conjoints de consultation, y compris au sein des conférences ministérielles sectorielles,

S'agissant de la stimulation et de la préservation de la dynamique du développement durable

Les participants:

51. accueillent favorablement la déclaration finale du sommet Rio+20, "L'avenir que nous voulons", l'adoption du cadre décennal de programmes et la réaffirmation de l'engagement des États membres des Nations unies en faveur du développement durable, en dépit du ralentissement actuel de l'économie mondiale,
52. insistent sur la nécessité d'une transition, dans la région euro-méditerranéenne, vers une économie verte inclusive, en tant qu'instrument important de développement durable. Ils font observer que les crises économique et financière sévissant actuellement dans l'UE ainsi que les mutations politiques, économiques et sociales en cours dans de nombreux États arabes de la Méditerranée mettront à rude épreuve la volonté des gouvernements de procéder aux réformes qui s'imposent, mais que dans le même temps ces défis représentent une occasion unique de changement, et réclament dès lors l'adoption d'objectifs régionaux de développement durable,
53. soulignent que gérer les retombées du changement climatique et la nécessité urgente d'opérer, grâce à des investissements dans des technologies d'avenir, un découplage entre les besoins en développement économique d'une population en augmentation rapide et la surutilisation des ressources naturelles constitueront un des défis majeurs qui se poseront à la région,
54. relèvent que la clé de la réussite consiste à intégrer les objectifs de développement durable dans l'ensemble des domaines d'intervention, qu'il s'agisse de l'eau, de l'agriculture et du développement rural, du transport, du tourisme, de l'énergie, des déchets, de la construction ou de la protection de l'environnement marin, par exemple,
55. insistent sur la nécessité de mobiliser pour cette entreprise l'ensemble des parties intéressées, notamment la société civile et les collectivités locales et régionales, afin de mettre en place une démarche de gestion de la demande coordonnée et à long terme, qui cherche à améliorer les tendances en matière de consommation et de production,
56. font observer que les passages à une économie inclusive et plus verte doivent s'effectuer en concertation avec les organisations de la société civile, dont les partenaires sociaux, et avec les enceintes rassemblant de multiples parties prenantes, comme les conseils économiques et sociaux, afin de garantir que le travail décent, l'égalité des sexes, la préservation de l'environnement et la sauvegarde de la protection sociale soient partie intégrante de cette transition,
57. étant donné que les mêmes défis du développement durable se posent au Nord comme au Sud de la Méditerranée, demandent instamment que les parties prenantes des deux rives instaurent des dispositions conjointes et des projets partagés qui s'appuient sur une meilleure

.../...

coopération Nord-Sud et Sud-Sud et fixent des objectifs communs à court, moyen et long terme,

58. lancent un appel pour que soit mis en place un tableau de bord du développement durable dans la zone euro-méditerranéenne, qui fournira des indicateurs de performance comparables et des lignes directrices, qui assurera l'échange des bonnes pratiques, le repérage de projets-pilotes, ainsi que l'élaboration et la diffusion de rapports d'avancement nationaux et régionaux, et qui permettra de prendre des mesures de renforcement des capacités pour aider les pays en phase de développement et de transition à poursuivre leurs stratégies à plus long terme.

S'agissant du rôle de la société civile dans la lutte contre la corruption

Les participants:

59. soulignent que la corruption, sous ses diverses formes, figure parmi les principaux éléments déclencheurs du "printemps arabe", cette situation mettant en évidence que dans la perception de l'opinion publique, elle apparaît étroitement liée à la répression politique, à l'absence de libertés et à la détresse économique et sociale,
60. reconnaissent que la corruption constitue un phénomène qui affecte la plupart des pays dans le monde et que son élimination pose un défi complexe et à multiples facettes, nécessitant une approche où les intervenants sont nombreux, ainsi qu'un plan d'éradication de longue haleine,
61. s'accordent à estimer que pour être couronnés de succès, les plans d'action de lutte anticorruption, qu'ils se situent au niveau des pouvoirs publics ou de la société civile, doivent pouvoir compter sur un large soutien de l'opinion, mettent l'accent sur le rôle capital que ladite société civile, dont les médias et les partenaires sociaux, a à jouer pour encourager cette adhésion,
62. font observer à cet égard que les organisations de la société civile et les médias doivent eux aussi être indépendants, représentatifs et exempts de corruption et appellent ces associations à jouer un rôle pionnier au sein de la collectivité en prenant des mesures internes de transparence, telles que les codes de conduite, le contrôle des comptes et l'information financière ou d'autres mesures appropriées, s'appuyant sur le savoir-faire fourni par les organismes et ONG internationaux de lutte anticorruption,
63. relèvent avec insistance qu'il est de la responsabilité des gouvernements d'instaurer la législation et les instances d'application qui sont nécessaires pour combattre la corruption et qu'il convient de les étendre et de les consolider, en tant qu'elles constituent un étalon de la transparence et de la qualité de la nouvelle gouvernance au sein des institutions législatives et gouvernementales et des services publics. Ils se félicitent dès lors que certains pays, comme le

Maroc, aient créé des organismes anticorruption, appelés à jouer un rôle de coordination tangible dans la lutte menée contre la corruption,

64. appellent les autorités politiques à travailler de concert avec la société civile afin d'établir un plan d'action assorti d'engagements structurés en étapes progressives, pour prévenir et éradiquer la corruption à tous les niveaux, y compris celle qui sévit dans les hautes sphères, parmi les élites,
65. insistent sur l'assistance que les plans d'actions de l'UE doivent apporter à la réforme de la justice et des prisons ainsi qu'à la coopération policière et judiciaire et lancent un appel à l'UE pour qu'elle maintienne les priorités de la politique européenne de voisinage concernant la collaboration dans les actions de lutte contre le crime organisé, le trafic de stupéfiants et d'armes, le blanchiment d'argent et la criminalité financière et économique, qui sont souvent les corollaires de la corruption.

S'agissant du programme de travail 2013-2014

Les participants:

66. décident qu'au sommet de 2013, il sera traité des thèmes suivants:
 - a) Gérer les défis liés à l'eau dans la région euro-méditerranéenne,
 - b) Jeunesse et emploi dans la région euro-méditerranéenne,
 - c) Rapport de suivi sur l'immigration et la coopération dans la région euro-méditerranéenne,
 - d) Rapport de suivi sur la situation économique et sociale des femmes dans la région euro-méditerranéenne.
 67. décident qu'au sommet de 2014, il sera traité des thèmes suivants:
 - a) Lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale dans la région euro-méditerranéenne.
-